



DE VINCI
HIGHER
EDUCATION



ODD 12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES.

Hackathon A2 - Entrepreneuriat Responsable : Créer une entreprise à impact positif
Du 18 au 22 Mars 2024 // Directrice Soft Skills, Développement Durable et Carrières



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Nos modes de production et de consommation se traduisent par **une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles**, affectant l'ensemble des écosystèmes (biodiversité, eau, géologie, climat, etc.) et la stabilité des sociétés humaines.

Nos sociétés, occidentales notamment, **consomment de plus en plus** de biens, de services, et de produits à la durée de vie de plus en plus courte, ce qui **accroît l'utilisation de ressources naturelles** ainsi que la production de déchets et de nuisances. Si la population mondiale atteint 9,6 milliards de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire afin de fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels.

L'ODD 12 est un appel à destination des producteurs, des consommateurs, et des gouvernements à **réfléchir aux habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social** de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.

Il vise également à **limiter le gaspillage** : alors que des millions de personnes ne mangent pas suffisamment, chaque année, un tiers de tous les aliments produits, soit l'équivalent de 1,3 milliard de tonnes (représentant une valeur d'environ 1 000 milliards de dollars) finit par se décomposer dans les poubelles des consommateurs et des détaillants ou se détériore en raison de mauvaises pratiques de transport et de récolte.

Plus globalement, cet ODD nécessite de **percevoir les impacts de ces modes de consommation à l'échelle mondiale**. Il demande d'être attentif aux interconnexions entre les pays et les régions du globe, à court et long terme.





LES 11 CIBLES DE L'ODD 12 :

12.1 : Consommation et production durables

Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

12.2 : Gestion durable des ressources naturelles

D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.3 : Gaspillage alimentaire

D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

12.4 : Gestion écologique des produits chimiques

D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.5 : Réduction des déchets

D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.6 : Responsabilité sociétale des entreprises

Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.



LES 11 CIBLES DE L'ODD 12 :

12.7 : Marchés publics durables

Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

12.8 : Formation et information environnementales

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

12.a : Moyens scientifiques et technologiques

Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

12.b : Tourisme durable

Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

12.c : Politique de subvention de l'énergie

Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicioeux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.



Le contexte en France

La consommation de matières en France s'est élevée à **11,7 tonnes par habitant en 2014**, alors que nous produisons chaque année **5 tonnes de déchets par habitant** (ministère de la Transition écologique et solidaire, 2017).

Afin de réduire les prélèvements en ressources et les pollutions, il est primordial de **modifier les modes de production, de consommation, de tri et de recyclage**.

La France s'est fixé des objectifs plus ambitieux que ceux de l'ONU, dont un taux de recyclage des déchets non minéraux non dangereux à **55 % en 2020 et 65 % en 2025**. En 2018, **48,5 % des déchets non minéraux non dangereux ont été recyclés**. Parallèlement, **35 % des déchets dangereux et 73,3 % des déchets minéraux ont été recyclés**. Tous déchets confondus, cela conduit à un **taux de recyclage de 66 %**, contre 60 % en 2010. (Ministère de la transition écologique, mai 2021).

L'État a mis en place **plusieurs cadres d'action** contribuant directement à **la mise en œuvre de l'ODD 12 sur son territoire**, parmi lesquels : le Programme national de prévention des déchets (2021-2027), le pacte national contre le gaspillage alimentaire (2017-2020) ou encore la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire de février 2020.

Parallèlement, **la Commission européenne a adopté, en mars 2020, un nouveau « plan d'action en faveur d'une économie circulaire »** pour une Europe plus propre et plus compétitive »

Dans ce contexte, les territoires français, dans lesquels les initiatives se diffusent avec l'implication des citoyens et des collectivités territoriales, ont pleinement leur rôle à jouer : promotion des circuits courts et de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires, formation de réseaux de guides composteurs, mise en œuvre de synergie avec les entreprises pour recycler les déchets, etc...

La sensibilisation et l'éducation à une consommation et production responsables sont également des enjeux clés pour accompagner à la mise en œuvre concrète de l'ODD 12.

L'économie circulaire : du consommateur à l'utilisateur – 3'07'' - <https://www.youtube.com/watch?v=0myacaVe8Gg&t=3s>

Comprendre le principe de l'économie circulaire – 3' - <https://www.youtube.com/watch?v=evjGT35-4LU>



Les interactions clés de l'ODD 12 avec les 16 autres ODD

Avec l'ODD 1

Favoriser l'accès des plus pauvres à une consommation et une production durables.

Avec l'ODD 2

Réduire les déchets alimentaires et les pollutions d'origine agricole.

Avec l'ODD 3

Réduire les rejets de substances chimiques dangereuses et médicaments dans les milieux.

Avec l'ODD 4

Éduquer et sensibiliser à des modes de consommation sains et en harmonie avec la nature.

Avec l'ODD 5

Développer l'égalité femmeshommes dans le monde du travail.

Avec l'ODD 6

Utiliser l'eau de manière plus efficace et améliorer sa qualité.

Avec l'ODD 7

Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles et leur gestion.

Avec l'ODD 8

Réduire l'empreinte matérielle par unité de PIB.

Avec l'ODD 9

Développer la durabilité des entreprises et les éco-technologies.

Avec l'ODD 10

Réduire les inégalités entre les consommateurs et producteurs.

Avec l'ODD 11

Réduire l'impact environnemental et la consommation de ressources naturelles des villes.

Avec l'ODD 13

Impliquer entreprises et consommateurs pour le climat: atténuation et adaptation.

Avec l'ODD 14

Exploiter de manière durable et respectueuse les ressources marines.

Avec l'ODD 15

Exploiter de manière durable et respectueuse les écosystèmes.

Avec l'ODD 16

Promouvoir la transparence et l'équité des chaînes d'approvisionnement.

Avec l'ODD 17

Favoriser le dialogue consommateurs – producteurs pour des productions plus durables.

Favoriser les coopérations internationales pour des modes de production durables.



Quelques ressources

Cadre général de prévention des déchets :
<https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets>

Lutte contre le gaspillage alimentaire :
<https://agriculture.gouv.fr/pacte-national-de-lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire-les-partenaires-sengagent>

Consommation et productions responsables : pourquoi sont-elles importantes ? :

https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/wp-content/uploads/sites/4/2016/10/Why_it_matters_Goal_12_French.pdf

onu :
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/>

Plan d'action en faveur d'une économie circulaire, pour une Europe plus propre et plus compétitive :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1583933814386&uri=COM:2020:98:FIN>

Synthèses de l'ODD 12 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/fiche-odd-ndeg12-consommation-et-production-responsables>

<https://unric.org/fr/odd-12/>
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire



Comment les entreprises

s'engagent pour répondre à l'objectif « consommation et productions durables ?

Depuis maintenant 4 ans, Cycle Up développe des outils et des services à destination des acteurs de l'économie circulaire pour répondre à leurs besoins et accélérer la prise en compte du réemploi et de l'économie circulaire dans le domaine de la construction et de l'immobilier.

Aujourd'hui, Cycle Up propose des outils digitaux, du conseil aux maîtres d'ouvrage, de l'accompagnement aux entreprises, et des lieux physiques pour vous rencontrer.

<https://www.cycle-up.fr>

Les acteurs spécialisés

Observatoire des achats responsables -
<https://www.obsar.asso.fr>

OREE - <http://www.oree.org>

Institut de l'économie circulaire -
<https://institut-economie-circulaire.fr>

ADEME – Agence de la transition écologique - <https://www.ademe.fr>